



**ASIPE**

**Comité de direction**

**Préavis n° 11/2025**

**AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASIPE**

**Objet :**

**Budget de fonctionnement 2026**

Au Conseil intercommunal de l'ASIPE

de et à

1530 Payerne

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

En vertu de l'article 14 al. 1 ch. 5 des statuts de l'ASIPE, le Comité de direction vous soumet le budget de fonctionnement pour l'année civile 2026.

### **1. Préambule**

Ce budget est le deuxième réalisé selon les normes MCH2 et avec l'ERP Abacus. Le processus budgétaire a été revu afin d'optimiser les étapes, de définir des règles de financement, d'élever le niveau de transparence des informations, ainsi que de mettre en place un processus participatif avec les cadres de l'ASIPE. Des étapes de contrôles et de vérifications ont été ajoutées, permettant d'avoir plusieurs regards sur le budget soumis au Comité de direction comme première étape.

Malgré cela, l'exercice reste difficile en raison des nombreuses adaptations nécessaires du plan comptable en cours d'exercice 2025 et qui impactent le budget 2026. Le paramétrage d'Abacus n'est pas encore complètement stable et il semble que le bouclage comptable de deux exercices soit nécessaire avant d'atteindre cet objectif.

Le préavis n°6-2025 a été retiré par le Comité de direction début septembre dernier. En effet, la commission des finances a émis plusieurs remarques qui seront détaillées plus bas, ainsi que des interrogations sur l'augmentation de la masse salariale entre le budget 2025 et le projet de budget 2026.

Plusieurs constats et hypothèses expliqueraient des différences significatives entre les comptes 2024, le budget 2025 et le projet de budget 2026 dont plusieurs éléments sont expliqués dans le préavis du crédit complémentaire au budget 2025 (préavis 10-2025).

Afin d'avoir une vision claire, le CoDir a décidé, à la suite de ce retrait, de mandater la société Peak Advisory pour une analyse financière indépendante, réalisée entre septembre et octobre 2025.

Globalement, il ressort que le budget 2025, réalisé notamment sur la base des derniers comptes bouclés (2023), est sous-estimé au niveau de la masse salariale des UAPE. Ceci s'explique à la fois par l'évolution du nombre de groupes qui s'ouvrent alors que le budget est fait depuis 6 mois, ainsi que par la volatilité (arrêt maladie, absentéisme, formation, heures supplémentaires, départ et engagement, etc), du personnel au niveau RH.

Le rapport de la société Peak Advisory du 31 octobre 2025 est mis en pièce jointe du présent préavis.

Afin de permettre une lecture rapide de l'évolution des coûts totaux de fonctionnement, c'est-à-dire avec les deux politiques publiques scolaires et parascolaires, le tableau ci-dessous renseigne sur l'évolution de ces dernières années au travers des comptes et des budgets.

Année comptable	Montant total du fonctionnement
Comptes 2019	6'419'467.84 CHF
Comptes 2020	6'656'334.50 CHF
Comptes 2021	7'382'148.62 CHF
Comptes 2022	8'767'702.50 CHF
Comptes 2023	9'440'526.03 CHF
Comptes 2024	12'805'830.32 CHF
Budget 2025	12'546'500.51 CHF
Budget 2026	16'212'966.75 CHF

Ce présent budget a été transmis aux communes associées afin qu'elles puissent en tenir compte dans le cadre de leur propre budget 2026.

## 2. Eléments essentiels du budget 2026

Ce chapitre met en évidence les charges importantes (en principe supérieures à 50'000 CHF) par rapport au budget 2025 et/ou aux comptes clôturés afin de simplifier la lecture des enjeux.

Par rapport au préavis 6/2025 sur le premier projet de budget 2026, les trois éléments qui ont été modifiés sont :

- La durée de remboursement de l'amortissement extraordinaire réalisé par la commune de Corcelles-près-Payerne sur 10 ans en lieu et place d'une année ;
- La mise en revenu des contributions (80 CHF) des parents aux camps scolaires.

La différence entre le budget 2025 et le budget 2026 est de l'ordre de 3,6 millions supplémentaires.

N°	N° du plan comptable	Remarques	Montants
2.1	2130.00	L'établissement secondaire demande un effort particulier sur le mobilier et le changement d'ANF	80'500 CHF
2.2	2170.00	Un cheminement piétonnier est planifié entre DLT et le bâtiment provisoire à venir, ainsi que la fin des changements de fenêtres.	116'900 CHF
2.3	2170.12	Nouveau bâtiment pour l'établissement secondaire	122'450 CHF
2.4	2170.13	Bâtiment provisoire à DLT pour l'EPPC avec une UAPE de 72 places	657'750 CHF
2.5	2170.20	Remboursement à la commune de Corcelles d'un amortissement extraordinaire d'un montant total de 1'694'082 CHF réalisé en 2023 et qui sera finalement remboursé par l'ASIPE sur une période de 10 ans, selon les souhaits de la CoFin.	170'000 CHF
2.6	2170.21	Augmentation des charges de locations à la commune de Payerne.	56'338 CHF

2.7	2180	Les coûts de fonctionnement des UAPE ont été plafonnés à leur capacité maximum d'accueil sur la base des autorisations d'exploiter. Il s'agit principalement de l'augmentation de groupes des accueils de Croc'Bonheur, au P'tit Château et au P'tit Bosset et des conséquences à cela. Un poste en projet (remplaçant et coordinateur) est budgété, ainsi que l'adaptation des taux de travail des directions conformément aux normes en la matière et à la réalité des besoins. De plus des coûts supplétifs (loyers, RH, finances, administration, informatique, conciergerie) ont été répartis dans les UAPE afin d'avoir un coût plus juste selon l'objectif d'MCH2. De plus, les charges de l'ARAJ ont été augmentées, sans avoir le recul nécessaire, suite aux changements du modèle.	1'123'940 CHF
2.8	2190.01	Avec le budget 2025, le salaire subventionné pour les activités scolaires n'a pas été budgété.	65'325 CHF
2.9	2191.00	Le budget 2026 des transports scolaires a été adapté avec le résultat des comptes 2024. Pour rappel, un appel d'offre est en cours pour un nouveau mandat de transports.	785'100 CHF
2.10	2193.00	La part financée des parents (80 CHF) a été comptabilisée en charge.	55'500 CHF
2.11	2193.01	La part financée des parents (80 CHF) a été comptabilisée en charge.	51'500 CHF
2.12	2199.04	Des charges supplémentaires concernent des études, les 25 ans de l'ASIPE, des projets informatiques, un poste de chargé de projets à 60%.	170'500 CHF
Divers		Il s'agit notamment d'une location pour une salle de travaux manuels à Valbroye pour un montant de 32'965 CHF, qui ne figurait pas au budget 2025, il s'agit de l'augmentation de l'accueil de midi pour les élèves du secondaire pour un montant d'environ 15'000 CHF, de l'adaptation des coûts de la bibliothèque scolaire de DLT pour un montant d'environ 22'000 CHF, ainsi que de la bibliothèque de Valbroye pour un montant d'environ 65'000 CHF.	144'197 CHF

### 3. Remarques générales et commentaires

La nouvelle nomenclature des postes comptables ne permet plus vraiment une comparaison avec les comptes ou budgets précédents. Les explications ci-dessous permettent de comprendre les postes budgétaires les plus importants.

- 3.1 Les frais de l'ARAJ sont calculés sur la base des contrats, ce qui nous empêche de connaître les coûts exacts.
- 3.2 La participation de l'AILA aux salaires est liée à l'inscription des enfants à besoins particuliers et à la procédure de demande qui prend plusieurs semaines avant d'avoir une décision.

- 3.3 Au moment de faire le présent budget 2026, deux rentrées scolaires vont avoir lieu, à savoir août 2025 et août 2026, ce qui engendre une certaine volatilité des données en raison de l'absence de connaissance des besoins des parents.
- 3.4 Comme dans le cadre du bouclage des comptes 2024, une répartition par semestre a lieu en raison des deux communes de Champtauroz et Treytorrens, pour leurs derniers élèves enclassés au secondaire de l'ESPE. La convention prend fin en juin 2026.
- 3.5 Les deux communes, Champtauroz et Treytorrens contribuent aux financements uniquement du secondaire et ceci plus que pour le premier semestre 2026. En effet, dès la rentrée scolaire 2026, tous leurs élèves seront enclassés auprès du canton de Fribourg.

N° du compte	Commentaires
<b>2120.00</b>	<b>Degré primaire EPPC</b>
2120.00 – 3104.000	Il s'agit du renouvellement demandé par l'établissement du matériel des salles spéciales de compétence communale (salle de gym, salle de couture et travaux manuels, etc).
2120.00 – 3110.0000	Le budget a été augmenté pour tenir compte des équipements d'ANF à acheter ou à renouveler pour l'établissement, notamment à DLT dont les plus anciens ont 12 ans et donnent des signes de fatigue.
2120.00 – 3118.0000	La direction de l'établissement a demandé le changement de deux bureaux réglables en hauteur et le renouvellement de deux bureaux pour des doyens.
2120.00 - 3612.0400	Il s'agit de la contribution des communes de l'ASIPE aux MATAS (Modules d'Activités Temporaires et Alternatives à la Scolarité) pour les élèves ayant des problèmes notamment de comportement.
<b>2120.01</b>	<b>Degré primaire EPPG</b>
2120.01	L'établissement n'a pas fourni de détail particulier pour ce budget 2026.
<b>2120.02</b>	<b>Degré primaire, Devoirs surveillés Payerne EPPC</b>
2120.02	RAS
<b>2120.03</b>	<b>Degré primaire, Devoirs surveillés Valbroye EPPG</b>
2120.03	RAS
<b>2120.04</b>	<b>Degré primaire, Sports Scolaires Facultatifs</b>
2120.04 - 3010.0700	Le traitement est supérieur pour offrir un choix plus important d'activités aux élèves, notamment en raison de la concurrence.
<b>2120.05</b>	<b>Degré primaire, Devoirs surveillés Payerne EPPG</b>
2120.05 – 3010.700	Ce poste a été créé à la rentrée scolaire 2024-2025 et se poursuit la prochaine année scolaire de manière durable.
<b>2130.00</b>	<b>Degré secondaire 1</b>
2130.00 – 3104.0000	Il s'agit d'équipement de salles spéciales de compétence communale.
2130.00 – 3110.0000	La direction de l'établissement souhaite renouveler de manière importante les anciens TBI, ainsi qu'équiper les dernières salles de classe d'ANF (12 unités). Le solde est pour le renouvellement de mobilier comme les années précédentes.
<b>2170.00</b>	<b>Collège Derrière-la-Tour</b>
2170.00 – 3120.0100	Les frais de gaz ont été adaptés à la réalité de la consommation en 2024.
2170.00 – 3120.200	Les frais d'électricité ont été adaptés à la réalité de la consommation en 2024.

2170.00 – 3144.0000	La rénovation du dernier vestiaire est planifiée, ainsi que le changement des robinets en raison des nombreuses incivilités constatées. Un montant de 20'000 CHF a été mis en réserve dans le cadre du bâtiment provisoire, afin de faire un cheminement entre DLT et ce nouveau bâtiment. Le budget comprend également l'installation d'un système d'alarme Amok conformément aux vœux de la CoGes.
<b>2170.02</b>	<b>Collège de la Promenade Moderne</b>
2170.02	RAS
<b>2170.03</b>	<b>Nouveau collège des Rammes</b>
2170.03	RAS
<b>2170.10</b>	<b>Bâtiment modulaire des Rammes</b>
2170.10	RAS
<b>2170.11</b>	<b>Bâtiment modulaire de Corcelles</b>
2170.11 – 3300.0000	Il s'agit de l'amortissement des deux salles de classe supplémentaires posées en été 2024.
<b>2170.12</b>	<b>Bâtiment modulaire La Promenade du Parc</b>
2170.12	Il s'agit du bâtiment qui sera mis en fonction en août 2025. Les frais de fonctionnement ont été estimés sur la base de comparaison avec d'autres bâtiments similaires.
<b>2170.13</b>	<b>Bâtiment modulaire DLT</b>
2170.13	Le CoDir a déposé un appel d'offres en juin 2025 afin de bénéficier d'un bâtiment pour l'EPPC et l'UAPE Croc'Bonheur en août 2026. Il s'agit là aussi d'une estimation basée sur une offre comparative et des charges de fonctionnement similaires à nos autres bâtiments modulaires. Ce bâtiment sera loué au moins sur 4 ans, le temps de réaliser le bâtiment de DLT 2, dont un préavis de crédit d'étude est en cours.
2170.13 – 4472.0000	Il s'agit du loyer encaissé via l'UAPE sur les derniers mois de l'année civile 2026.
<b>2170.20</b>	<b>Ancien collège de Corcelles-près-Payerne</b>
2170.20 – 3160.0000	La commune de Corcelles a effectué un amortissement extraordinaire au bouclage de son exercice comptable 2023. Le CoDir a été saisi de la question sur la manière d'en tenir compte pour le remboursement. Ce montant sera, comme indiqué plus haut, remboursé sur 10 ans, une première tranche en 2026 et la dernière en 2035.
<b>2170.21</b>	<b>Bâtiments scolaires de Payerne</b>
2170.21 – 3160.0000	La location est calculée par le service des bâtiments de la commune. Entre les comptes 2024 et le présent budget, l'augmentation est de 221'809 CHF.
<b>2170.22</b>	<b>Bâtiments scolaires de Valbroye</b>
2170.22 – 3160.0000	Le coût est à la hausse en raison de la location de la grande salle pour l'UAPE et de la location de deux salles de classe à Combremont dès août 2025.
<b>2170.23</b>	<b>Bâtiments scolaires de Grandcour</b>
2170.23 – 3160.0000	RAS
<b>2170.24</b>	<b>Bâtiment scolaire « En Versoix »</b>
2170.24	RAS
<b>2170.30</b>	<b>PPLS</b>
2170.30 - 3160.0000	Il s'agit des loyers des locaux PPLS de Valbroye, ainsi que les charges de location de l'entité régionale PPLS pour la Broye, dont la gestion est confiée à l'AIMLE à Moudon.
<b>2180</b>	<b>Accueil de jour</b>

	Sur la base des vœux de la CoGes dans le cadre de la gestion 2024, un poste de coordinateur à l'inclusion et de remplaçant est budgété pour un taux de 80% au total. En principe, un taux de 30% devrait être subventionné par la FAJE, ce qui correspond au modèle de ratio pour le nombre d'enfants que nous avons. Bien entendu, c'est la pratique qui permettra d'en vérifier l'exactitude. Le 50% serait une fonction de remplaçant afin de permettre de lisser les heures supplémentaires qui sont engendrées essentiellement lors d'absences maladie ou encore lors de formations. Cette solution innovante est le fruit de réflexions dans le cadre d'un groupe de travail interne à l'ASIPE et se mettra en œuvre pour la partie coordination uniquement si l'ASIPE touche la part subventionnée.
<b>2180.00</b>	<b>UAPE Croc' Bonheur – Payerne</b>
2180.00	Le budget a été calculé avec 36 places pour le 1 <sup>er</sup> semestre et à 72 places pour le 2 <sup>ème</sup> semestre dans la cadre du nouveau bâtiment provisoire.
<b>2180.01</b>	<b>UAPE Croc' Banquise - Corcelles</b>
2180.01	Le budget a été calculé avec une capacité totale de 36 places à la lumière des contrats rentrés au moment de faire le présent budget.
<b>2180.02</b>	<b>UAPE Le P'tit Château – Grandcour</b>
2180.02	Le budget a été calculé avec une capacité totale de 24 places à la lumière des contrats rentrés au moment de faire le présent budget.
<b>2180.03</b>	<b>UAPE Le P'tit Bosset – Valbroye</b>
2180.03	Afin de simplifier la gestion, l'UAPE et l'accueil de midi ont été regroupés sous la même entité. Ceci engendre donc le cumul des traitements. La capacité d'accueil sera dès lors de 72 places selon l'autorisation d'exploiter.
2180.03 – 3161.0000	Le loyer comprend la location de la grande salle pour l'accueil de midi.
<b>2180.04</b>	<b>UAPE Croc' Odile – Payerne</b>
2180.04	Le budget a été calculé en pleine capacité de 72 places sur la base de l'autorisation d'exploiter.
2180.04 – 3104.0200	Un montant est prévu pour la création de jardinières devant l'UAPE. Il s'agit d'un projet pédagogique qui a pour objectif notamment de développer des compétences sensorielles des enfants, de l'espace-temps et du travail en groupe.
2180.04 – 3105.0000	Un montant est prévu pour fêter les 5 ans de l'ouverture de l'UAPE.
2180.04 – 3144.0100	Un montant a été prévu afin de tenir compte de l'ensemble des coûts supplémentifs au fonctionnement de l'UAPE.
<b>2180.06</b>	<b>UAPE Croc' Vacances – Payerne</b>
2180.06	L'accueil a été calculé sur la base de 36 places.
<b>2180.10</b>	<b>Restaurant scolaire La Détente – Payerne</b>
2180.10	RAS
<b>2180.11</b>	<b>Restaurant scolaire Le Gran' Bosset – Valbroye</b>
2180.11	Cette prestation est reprise sous la gestion du P'tit Bosset.
<b>2190.00</b>	<b>Bibliothèque mixte DLT</b>
2190.00	Le CoDir, afin de simplifier la gestion et d'appliquer une égalité de traitement pour l'ensemble des 9 communes associées, a décidé de supprimer les contributions particulières des communes de Payerne, Trey et Corcelles-près-Payerne et d'accorder un revenu supplémentaire de 2.00 CHF/habitant. Ce montant se retrouve dans les activités culturelles, l'acquisition des ouvrages et dans le traitement.
<b>2190.01</b>	<b>Bibliothèque mixte Valbroye</b>

2190.01	Cette bibliothèque bénéficie également d'une contribution supplémentaire pour permettre des activités au public.
<b>2191.00</b>	<b>Transports d'élèves ASIPE (EPPC + EPPG + ESPE)</b>
2191.00 – 3130.0100	Les transports quotidiens et spéciaux sont dorénavant dans le même compte, notamment en raison de leur caractéristique obligatoire pour le fonctionnement scolaire et effectué par le même transporteur. Le montant budgété correspond aux comptes 2024.
<b>2193.00</b>	<b>Camps scolaires, activités culturelles et sportives EPPC</b>
2193.00	RAS
<b>2193.01</b>	<b>Camps scolaires, activités culturelles et sportives EPPG</b>
2193.01	RAS
<b>2193.02</b>	<b>Camps scolaires, activités culturelles et sportives ESPE</b>
2193.02	RAS
<b>2199.00</b>	<b>Ecole obligatoire, Conseil intercommunal</b>
2199.00	RAS
<b>2199.01</b>	<b>Ecole obligatoire, Comité de direction</b>
2199.01 – 3000.0000	Les vacances du CoDir ont été adaptées à la réalité du travail et des séances de CoPil. De plus, en raison de la nouvelle législature, deux journées stratégiques sont prévues pour l'élaboration du programme de législature, la mise à jour du plan de développement, ainsi que des planifications des investissements.
2199.01 – 3090.0000	Le CoDir a décidé de maintenir une journée stratégique en mai qui a pour but notamment les discussions et présentation des projets dans le cadre du budget de fonctionnement, ainsi que deux journées de travail consacrées aux projets de législature, mise à jour du plan de développement et de la planification des investissements, en automne 2026.
<b>2199.02</b>	<b>Ecole obligatoire, CET, Conseil d'établissement</b>
2199.02 – 3118.0100	Le montant au budget reste le même qu'en 2025, mais a été placé sur une ligne budgétaire plus adaptée. Il ne s'agit pas que de mobilier, mais aussi d'autres prestations.
<b>2199.04</b>	<b>Ecole obligatoire, Administration de l'association</b>
2199.04 – 3010.0700	<p>Le nombre d'EPT de l'administration passe de 2.8 à 3.6 en raison du nombre de projets au sein de l'ASIPE et pour répondre aux besoins en particulier sur les infrastructures et les transports, le CoDir souhaite ouvrir un poste de chargé de projets à 60%.</p> <p>Ce poste sera en charge des transports, afin d'alléger le travail de la boursière à qui incombe actuellement ce domaine. De plus, la personne sera en charge des infrastructures, comprenant notamment les achats, l'exploitation, la sécurité, les inventaires, les travaux, ainsi que de la communication sur les réseaux sociaux.</p> <p>De plus, au vu du nombre de sollicitudes dans le domaine RH et pour répondre aussi aux vœux de la CoGes, le CoDir souhaite augmenter le poste de responsable RH de 50% à 70%. La responsable en fonction passera à 60% dès le 1<sup>er</sup> septembre 2025 et éventuellement à 70% dès le 1<sup>er</sup> septembre 2026. Durant l'année 2026 et pour rappel, cette dernière terminera sa dernière année du Brevet fédéral de spécialiste en RH, ce qui représente un jour de cours par semaine. De plus, les deux fonctions de boursière et de responsable RH bénéficieraient d'une revalorisation de fonction en</p>

	lien avec leurs responsabilités respectives conformément aux fonctions de l'Etat de Vaud.
2199.04 – 3105.0000	Les moyens financiers pour le repas du personnel ont été augmentés afin d'offrir un endroit différent que notre UAPE des Rammes. De plus, un montant de 25'000 CHF a été décidé par le CoDir pour marquer le cap des 25 ans de l'ASIPE au travers d'un moment de convivialité entre partenaires et autorités, un pain au chocolat à la récréation pour les 2800 élèves et une contribution vidéo pour témoigner de l'évolution de l'ASIPE durant ce quart de siècle.
2199.04 – 3132.0000	Le poste a été augmenté en raison d'une éventuelle nouvelle fiduciaire pour les comptes 2025, ainsi qu'une étude de faisabilité pour la mise à jour du projet plan de développement 2026-2036.
<b>2199.05</b>	<b>Ecole obligatoire, Patrouilleurs scolaires</b>
2199.05	RAS
<b>2199.06</b>	<b>Service financier</b>
2199.06	RAS
<b>2199.09</b>	<b>Ecole obligatoire, Participation des communes</b>
2199.09	RAS
<b>4330.00</b>	<b>Service médical des écoles</b>
4330.00 – 3106.0000	Le budget prévoit, selon les demandes des infirmières, l'achat de deux chaises roulantes et de béquilles notamment.

L'augmentation des coûts pour les communes est liée à l'évolution de la population et du nombre d'élèves. Les tableaux ci-dessous mettent en évidence ces évolutions par commune depuis 2016. Pour rappel, il ne s'agit que des élèves financés par les communes de l'ASIFE ; les élèves requérants d'asile ou en classe de raccordement sont financés soit par le Canton, soit directement par la commune de domicile de l'élève.

	Chevroux	Corcelles-près-Payerne	Missy	Payerne	Trey	Grandcour	Henniez	Valbroye	Villarzel	Champtauroz	Treytorrens	Total :
2016	446	2'393	361	9301	260	885						13'646
2017	470	2'448	352	9716	268	890						14'144
2018	480	2'479	368	9971	267	929						14'494
2019	492	2'571	362	10072	285	953						14'735
2020	495	2'681	368	10108	302	967						14'921
2021	506	2'722	366	10258	321	987						15'160
2022	522	2'852	387	10382	302	1001	414	3362	487	169	105	19'982
2023	524	2915	377	10577	315	1006	454	3406	525	188	109	20'396
2024	495	3004	384	10802	318	983	468	3435	524	196	109	20'718

Tableau 1 : nombre d'habitants par commune entre 2016 et 2024.

	Chevroux	Corcelles-près-Payerne	Missy	Payerne (EPPC)	Payerne (EPPG)	Trey	Grandcour	Henniez	Valbroye	Villarzel	Champtauroz	Treytorrens	Total :
2016	39	216	24	854	Création en août 2021.	33	92						1258
2017	40	221	26	869		33	91						1280
2018	41	215	37	894		29	93						1309
2019	45	221	36	911		38	89						1340
2020	50	222	38	910		33	88						1341
2021	48	242	37	611	346	32	96						1412
2022	49	247	42	623	377	23	94	48	305	46	16	5	1875
2023	47	284	37	655	381	25	91	49	337	20	14	5	1945
2024	39	294	39	698	392	26	95	52	314	51	14	6	2020

Tableau 2 : nombre d'élèves du primaire dans les deux établissements par commune entre 2016 et 2024.

	Chevroux	Corcelles-près-Payerne	Missy	Payerne	Trey	Grandcour	ASIEGE	Henniez	Valbroye	Villarzel	Champtauroz	Treytorrens	Total :
<b>2016</b>	11	103	5	324	9	29	132						<b>613</b>
<b>2017</b>	9	94	7	309	12	31	136						<b>598</b>
<b>2018</b>	7	85	9	359	15	39	129						<b>643</b>
<b>2019</b>	11	82	11	347	12	35	152						<b>650</b>
<b>2020</b>	11	84	8	346	15	36	145						<b>645</b>
<b>2021</b>	14	84	8	361	12	31	148						<b>658</b>
<b>2022</b>	13	92	14	398	15	30	156*	19	109	18	6	4	<b>718</b>
<b>2023</b>	17	85	18	369	15	35	161*	18	120	14	6	3	<b>700</b>
<b>2024</b>	18	101	19	369	11	45	151*	16	113	17	3	2	<b>714</b>

Tableau 3 : nombre d'élèves du secondaire par commune entre 2016 et 2024.

\* Pour indication, il s'agit des chiffres additionnés des 5 communes de l'ASIEGE.

Le tableau ci-dessous indique l'évolution des coûts par habitant et par élève primaire et secondaire. Les coûts pour la partie parascolaire ne figurent pas dans ces montants.

	Primaire		Secondaire	
	C/Hab.	C/élè. prim.	C/Hab.	C/élè. sec.
<b>Comptes 2017</b>	132.82	1'415.94	48.16	1'440.27
<b>Comptes 2018</b>	129.42	1'398.39	48.30	1'439.17
<b>Comptes 2019</b>	133.60	1'445.07	47.75	1'391.07
<b>Comptes 2020</b>	129.14	1'418.95	49.50	1'483.60
<b>Comptes 2021</b>	127.48	1'368.69	47.69	1'445.42
<b>Comptes 2022</b>	139.12	1'476.84	58.24	1'640.91
<b>Comptes 2023</b>	127.40	1'317.04	53.27	1'551.99
<b>Comptes 2024</b>	159.12	1'628.66	59.22	1'718.40
<b>Budget 2025</b>	179.56	1'873.81	44.25	1'289.19
<b>Budget 2026</b>	218.90	2'234.14	56.35	1'630.94

Sur demande de la Commission des finances (CoFin), le tableau ci-dessous a été rajouté au préavis du budget. Il est capital de rendre attentif le lecteur que ces montants sont difficilement comparables d'une année à l'autre en raison notamment, de l'évolution du Cadre de référence cantonal, de l'évolution des subventions de la FAJE, des subventions de l'OFAS et de la FAJE pour l'aide au démarrage, les revenus des parents, les places disponibles.

Les chiffres ci-dessous concernent uniquement les années civiles complètes d'exploitation.

A noter, pour conclure, que les montants indiqués ci-dessous sont exclusivement les coûts à la charge des communes associées, à savoir sans la participation des parents et des subventions diverses.

	UAPE Croc' Bonheur		UAPE P'tit Château		UAPE Croc' Banquise		UAPC P'tit Bosset		UAPE Croc' Odile	
	C/Hab.	C/élè. prim.	C/Hab.	C/élè. prim.	C/Hab.	C/élè. prim.	C/Hab.	C/élè. prim.	C/Hab.	C/élè. prim.
<b>Budget 2024</b>	7,02 CHF	74,74 CHF	4,61 CHF	49,11 CHF	7,25 CHF	77,25 CHF	5,92 CHF	63,04 CHF	7,36 CHF	78,40 CHF
<b>Budget 2025</b>	6,83 CHF	71,28 CHF	5,46 CHF	57,00 CHF	7,90 CHF	82,41 CHF	8,38 CHF	87,46 CHF	9,61 CHF	100,25 CHF
<b>Budget 2026</b>	10,68 CHF	109,03 CHF	3,68 CHF	37,52 CHF	6,68 CHF	68,22 CHF	8,49 CHF	86,65 CHF	12,40 CHF	126,54 CHF

Le tableau ci-dessous indique les coûts nets des communes associées, à savoir sans les locations de leurs infrastructures scolaires louées par l'ASIPE.

Il s'agit uniquement du coût net de la politique publique scolaire, qui subit beaucoup moins de volatilité des coûts en comparaison avec le parascolaire, qui quant à lui, bénéficie de subventions, d'aide au démarrage et est influencé par les revenus des parents.

Années	Chevroux	Corcelles	Grandcour	Missy	Payerne	Trey	Henniez	Valbroye	Villarzel
<b>Comptes 2022</b>	196'715.93 CHF	785'443.53 CHF	333'602.08 CHF	161'376.18 CHF	2'370'288.18 CHF	118'181.97 CHF			
<b>Comptes 2023</b>	182'951.36 CHF	725'526.12 CHF	266'225.42 CHF	144'775.73 CHF	1'960'104.81 CHF	113'114.26 CHF			
<b>Comptes 2024</b>	202'530.00 CHF	1'308'296.23 CHF	446'684.90 CHF	180'012.24 CHF	4'767'904,74 CHF	130'681,12 CHF	214'370,94 CHF	1'455'596,61 CHF	226'687,87 CHF
<b>Budget 2025</b>	227'258.91 CHF	899'283.55 CHF	351'095.27 CHF	176'910.73 CHF	2'529'069.42 CHF	136'681.56 CHF	216'629.39 CHF	967'455.20 CHF	173'022.29 CHF
<b>Budget 2026</b>	252'733.52 CHF	1'648'391.05 CHF	556'199.20 CHF	223'812.53 CHF	6'010'200.64 CHF	163'555.16 CHF	271'083.97 CHF	1'831'274.74 CHF	285'894.27 CHF

**Conclusion**

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Vu le préavis n° 11/ 2025 du Comité de direction de l'ASIPE  
Ouï le rapport de la commission chargée d'étudier ce budget  
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

**Article 1** d'approuver le budget de fonctionnement 2026 tel que présenté.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, l'expression de nos salutations distinguées.

Ainsi adopté en séance du Comité de direction de l'ASIPE le 27 octobre 2025.

**AU NOM DU COMITE DE DIRECTION :**

Le Président :



Nicolas Schmid



Le Directeur :



Pierre-Alain Lunardi

Annexes : Budget de fonctionnement 2026 & annexes ;  
Rapport audit financier Peak Advisory du 31 octobre 2025.

**Lexique :**

AILA - Aide à l'intégration dans les lieux collectifs d'accueil de jour  
ANF – Affichage numérique frontale (nouvelle génération)  
CAD – Chauffage à distance  
PPLS – Psychologue, psychomotricien et logopédiste en milieu scolaire  
PA – Patrimoine administratif  
TBI – Tableau interactif (ancienne génération)  
RAC – Classe de raccordement au secondaire  
RAS – Rien à signaler.